

surveillance, plutôt que de recruter du personnel à l'extérieur du pays.

6. Relations raciales

- Les sociétés devraient intégrer le plus possible leurs installations de travail, de loisirs, d'enseignement et de formation ainsi que leurs salles à manger et cafétérias. Les sociétés devraient demander des conseils et de l'aide à des organisations sud-africaines comme l'Institute of Race Relations et la National Development and Management Foundation qui ont étudié à fond le problème de la productivité et de l'efficacité du travailleur et qui peuvent apporter une aide précieuse à la recherche de solutions avantageuses à la fois pour les travailleurs et les sociétés.

4. Le Gouvernement canadien a l'intention de suivre les événements de près. Les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud devraient rendre publics des rapports annuels suffisamment détaillés pour permettre une évaluation de la mesure dans laquelle elles ont réussi à réaliser les objectifs du code de conduite.